

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAC 449** Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes de la Shoah d'origine Judéo-Espagnole, 7 rue Popincourt (11e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux Judéo-Espagnols de la rue Popincourt (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes de la Shoah d'origine Judéo-Espagnole 7, rue Popincourt (11e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici s'élevait la première synagogue sépharade des Judéo-Espagnols originaires de l'ancien Empire Ottoman. De 1941 à 1944, parce que Juifs, plus de 5300 d'entre eux furent arrêtés, la plupart par la police française, complice de l'occupant nazi, déportés, puis exterminés dans les camps de la mort. Plus de 1100 habitaient le 11e arrondissement dont 168 dans cette rue. Ne les oublions jamais. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 1800409, rubrique 3121, nature 23138, exercices 2018 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**